

TABLEAU DES PROJETS DE DELIBERATIONS :

N° DELIBERATION	OBJET	RAPPORTEUR
CC 2021 05 01	ADMINISTRATION GENERALE – Approbation du pacte de gouvernance	R. SCHLADT
CC 2021 05 02	ADMINISTRATION GENERALE – Modification de la commission Animations et Solidarités Territoriales	R. SCHLADT
CC 2021 05 03	FINANCES - Budget Administration générale – Décisions modificatives n°1	E. VAN BRACKEL
CC 2021 05 04	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – Prix et qualité des services publics – Rapport annuel d'activités du SPANC – exercice 2020	J-M. BUF
CC 2021 05 05	DECHETS - Remboursement partiel exceptionnel de la redevance incitative 2020	J-M. BUF
CC 2021 05 06	URBANISME – Définition des objectifs poursuivis par la modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Blain et justification de l'ouverture à l'urbanisation de zones à urbaniser	P. CAILLON
CC 2021 05 07	TOURSIME - Office du tourisme Erdre Canal Forêt : Rapport d'activités 2020	N. OUDAERT
CC 2021 05 08	TOURISME - Office du tourisme Erdre Canal Forêt – Taxe de séjour : détermination des tarifs applicables au 1er janvier 2022	N. OUDAERT
CC 2021 05 09	TOURISME - Office du tourisme Erdre Canal Forêt : Approbation de la participation financière à pour l'année 2021	N. OUDAERT

I. PRESENTATIONS

- La stratégie touristique 2021 -2023 présentée par Mme Aurore BENEL, Directrice de l'Office de Tourisme Erdre Canal Forêt
- Le projet d'inventaire bocager sur le périmètre de la Communauté de Communes de la Région de Blain présenté par le Syndicat Chère-Don-Isac

II. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

- **Approbation du pacte de gouvernance (projet de délibération n°CC2021 05 01)**

La présente délibération a pour objet d'approuver le pacte de gouvernance entre la communauté de communes de la Région de Blain et ses communes-membres. Le conseil municipal de chaque

commune-membre a été amené à se prononcer sur ce projet de pacte de gouvernance. A l'unanimité, il a été approuvé ou a reçu un avis favorable.

Le pacte de gouvernance constituera le pilier 4 du projet de territoire, créant un axe transversal aux 3 autres piliers (Identité rurale et Environnement, Economie du territoire et Cohésion du territoire).

*Il est proposé au conseil communautaire **d'approuver** le pacte de gouvernance comme annexé à la présente délibération.*

▪ **Modification de la commission Animations et Solidarités Territoriales (projet de délibération n°CC2021 05 02)**

Pour faire suite à la démission de Mme GUIHOT, Mme VAIRE et Mme FERRY, élues communautaires déléguées de la commune de Blain ont fait la demande de pouvoir participer à la commission Animations et solidarités territoriales. Aussi, il est proposé de compléter la délibération n°2020 090 04 afin d'intégrer ces deux élues communautaires dans la commission.

*Il est proposé au conseil communautaire **de proclamer** les conseillers(ères) communautaires suivants, élu(e)s membres de la COMMISSION ANIMATIONS ET SOLIDARITES TERRITORIALES : M. DOUCHIN Aurélien (Président de commission), Mme. CARRE Anne, Mme FERRY Gladie, Mme. GUIHO Marie-France, M. LAFOND Frédéric, Mme. LE PENHUIZIC Laurence, Mme. MERCIER Claudie, Mme. MOREAU Valérie, M. MOUSSU James, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme. TESSIER Martine, Mme VAIRÉ Sandrine et Mme. VANSOON Catherine et **d'autoriser** Madame la Présidente, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.*

▪ **Budget Administration générale – Décisions modificatives n°I (projet de délibération n°CC2021 05 03)**

Afin de pouvoir faire face au dépassement du chapitre 67 –Charges exceptionnelles liées à l'annulation de titres émis en 2016, il est nécessaire de procéder à un virement de crédits via le chapitre 022 – Dépenses imprévues

*Il est proposé au Conseil Communautaire **de valider** les décisions modificatives n° I suivantes pour le budget Administration générale*

III. ENVIRONNEMENT

▪ **ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – Prix et qualité des services publics – Rapport annuel d'activités du SPANC – exercice 2020 (projet de délibération n°CC2021 05 04)**

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Assainissement Non Collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

*Il est proposé au Conseil Communautaire **d'adopter** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes de la Région de Blain pour l'année 2020.*

DECHETS - Remboursement partiel exceptionnel de la redevance incitative 2020 (projet de délibération n°CC2021 05 05)

Pour soutenir les acteurs économiques du territoire, la Communauté de Communes de la Région de Blain, en complément des dispositifs nationaux et régionaux, propose de procéder au remboursement partiel du montant des redevances incitatives appelées au titre de l'année 2020. Ce dispositif est adressé aux entreprises les plus impactées par les conséquences économiques liées à l'épidémie de Coronavirus COVID-19 et pour lesquelles la baisse très importante, voire l'absence totale, de chiffre d'affaires sur la période considérée rend très compliqué le paiement des charges fixes et incompressibles (fournisseurs, salaires, loyer, fluides, ...).

*Il est proposé au Conseil Communautaire **d'approuver** le dispositif de remboursement partiel de la redevance incitative 2020 ci-dessus présenté, au profit des entreprises en difficulté du fait de l'épidémie de Coronavirus COVID-19, **d'autoriser** Madame la Présidente à signer les ordres de remboursement à destination de chacun des bénéficiaires éligibles et **d'indiquer** que la dépense correspondante sera financée par les crédits inscrits au Budget annexe DECHETS de la collectivité au titre de l'exercice 2021 ;*

IV. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- **URBANISME – Définition des objectifs poursuivis par la modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Blain et justification de l'ouverture à l'urbanisation de zones à urbaniser (projet de délibération n°CC2021 05 06)**

La Communauté de Communes de la Région de Blain a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUih) le 08 février 2017. La démarche actuellement en cours a permis de débattre du PADD dans chaque commune et en session du Conseil Communautaire en juillet 2019. La prochaine étape devra permettre d'élaborer les règlements écrits et graphiques du PLUih. L'entrée prévisionnelle en application du PLUih est prévue pour le premier trimestre 2023. Compte-tenu des délais inhérents à la réalisation de ce document d'urbanisme, il apparaît nécessaire de procéder à l'adaptation du PLU de Blain, approuvé en décembre 2012, afin de préserver les capacités de développement de la commune dans une logique de préservation des espaces naturels et de limitation de l'artificialisation.

Conformément au Code de l'Urbanisme, et compte-tenu de la nature des objectifs poursuivis, la procédure de modification vise les objectifs suivants : la rectification d'erreur matérielle le long de la RN 171, la création d'une zone IAUb et/ou la détermination d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation entre la rue Waldeck Rousseau et la rue de la Forêt, la création d'une zone IAUb et/ou la détermination d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation sur le secteur Boulevard de la Résistance / Rue Lucie Aubrac / Rue des Rigondais, l'ouverture partielle à l'urbanisation de la zone 2AUec aux abords de la zone commerciale de la Mazonnais en Uec , L'ouverture partielle à l'urbanisation de la zone 2AUec aux abords de la zone commerciale de L'Isac en Uec et la modification du linéaire commercial strict de centre-ville

*Il est proposé au Conseil Communautaire **d'approuver** les objectifs poursuivis comme exposés précédemment et **d'autoriser** Madame La Présidente ou son représentant à signer tout document, contrat, avenant ou convention de prestations relatif à cette procédure*

V. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- **TOURISME - Office du tourisme Erdre Canal Forêt : Rapport d'activités 2020** (projet de délibération n°CC2021 05 07)

Les relations entre les Communautés de Communes et l'office du tourisme Erdre Canal Forêt sont formalisées par une convention d'objectifs et de moyens qui fixe les obligations de l'Office de Tourisme Erdre Canal Forêt et notamment la présentation du rapport d'activités et des comptes de l'exercice écoulé. La présente délibération a pour objet d'acter le rapport annuel de l'Office de tourisme Erdre Canal Forêt et d'approuver les comptes de l'exercice 2020.

*Il est proposé au Conseil Communautaire **de prendre acte** de la communication du rapport d'activités de l'Office de tourisme Erdre Canal Forêt pour l'année 2020, **d'approuver** les comptes de l'exercice 2020 et **d'autoriser** la Présidente à passer et à signer tout acte et document afférent à cette opération.*

- **TOURISME - Office du tourisme Erdre Canal Forêt – Taxe de séjour : détermination des tarifs applicables au 1er janvier 2022** (projet de délibération n°CC2021 05 08)

La présente délibération a pour objet d'approuver les tarifs et les modalités de perception de la taxe de séjour à compter du 1er janvier 2022, tels que présentés dans le projet de délibération.

*Il est proposé au Conseil Communautaire **de confirmer** les compléments apportés à la délibération du 19 septembre 2018 relative à la taxe de séjour tels que présentés ci-dessus, **de décider** d'appliquer les tarifs et les modalités de perception de la taxe de séjour à compter du 1er janvier 2022 tels que présentés ci-dessus et **de charger** la Présidente de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques ;*

- **TOURISME - Office du tourisme Erdre Canal Forêt : Approbation de la participation financière de la C.C. de la Région de Blain pour l'année 2021** (projet de délibération n°CC2021 05 09)

Les relations entre les Communautés de Communes et l'office du tourisme Erdre Canal Forêt sont formalisées par une convention d'objectifs et de moyens qui fixe les engagements financiers de la Communauté de Communes et les missions qui seront réalisées par l'EPIC. Dans le cadre de ladite convention, il est proposé de valider la participation définitive 2021 du Pays de Blain à l'EPIC dont le mode de calcul est basé sur une répartition au nombre d'habitants.

*Il est proposé au Conseil Communautaire **d'arrêter** le montant de la participation de la C.C. de la Région de Blain à l'EPIC Erdre Canal Forêt pour l'année 2021 à hauteur de 53 955 €, **d'autoriser** la Présidente à verser ladite participation, selon les modalités prévues dans la convention et **d'autoriser** la Présidente à passer et à signer tout acte et document afférent à cette opération.*

VI. INFORMATION AU CONSEIL

- **Délégations à la Présidente**

D2021 08 – Attribution du marché intitulé « Entretien des Espaces Verts et du Mobilier Urbain »

D2021 09 – Demande d'aide à l'investissement CAF 2021 pour le bâtiment du multiaccueil « Pomme de Reinette »

D2021 10 – Sollicitation d'une subvention auprès de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat pour l'étude pré-opérationnelle OPAH-RU

D2021 11 – Adhésion à l'association ATLANTBOIS

▪ Délégations au Bureau Communautaire

BC2021 04 01 - ECONOMIE - Parc d'activités du Bel Air / Vente d'une parcelle à AZUREVA piscines (ou à toute société s'y substituant)

BC2021 04 02 - ECONOMIE – ZAC des Bluchets nord - Blain - vente de parcelles à la SCI LEFASSI (ou à toute **société** s'y substituant)

BC2021 04 03 - ECONOMIE - Zone d'activités du Bourg Besnier - vente d'une parcelle à la société BPO (ou 0 toute société s'y substituant)

BC2021 04 04 - ECONOMIE – Renouvellement de la convention avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

BC2021 04 05 - ECONOMIE – Renouvellement de la convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes Saint-Nazaire

BC2021 04 06 - Fixation des tarifs des redevances des différents services de la Communauté de Communes pour l'année 2021